

COMMUNE DE CUZIEU - CONVOCATION DU 13 MAI 2014**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MAI 2014**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 20 Mai 2014 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de **Madame DESJOYAUX Armelle**, Maire.

Etaient absents et excusés : Catherine DICHAMPT - Caroline VIAL - Philippe BOULOUMIE - Luc LEBRETON

Etaient Absents avec pouvoir : Catherine DICHAMPT a donné procuration à Laila GAUTHIER, Philippe BOULOUMIE a donné procuration à Ghislaine GARNIER

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Madame Joëlle TOINON en qualité de secrétaire de séance.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la date de la prochaine séance du Conseil Municipal. La date retenue est le **Jeudi 12 Juin 2014**.

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu du 29 Avril 2014 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Il est donné information au Conseil Municipal des décisions du Maire et de ses adjoints prises par délégation, conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Il n'a pas été fait application du droit de préemption pour les immeubles suivants.

Numéro	Date Demande	adresse	Surface	Nature bien
03/2014	02/05/2014	408 Rue du 19 Mars AM 248	175 m ²	Maison + Terrain

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE – COMMANDE DE MOINS DE 15 000 € HT

Il est donné information au Conseil Municipal des décisions des adjoints prises par délégation, conformément à l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales.

Date	Fournisseur	Intitulé	Montant Commande HT
02/05/2014	PMB	Renouvellement contrat logiciel Bib	1 013.51 € HT
09/05/2014	BERAUD	Réfection plafonds Salle ERA	13 431 € HT
09/05/2014	SCMS	Contrôle Aires de jeux stade city stade	610 € HT
09/05/2014	ISAAC	Travaux robinet fontaine Ecole Maternelle	1 642.15 € HT

01. FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS - Délibération 43/2014

Madame le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Madame le Maire propose de fixer ce nombre, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Où et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité FIXE à 14 le nombre de membre du Conseil d'Administration du CCAS étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

02. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS - Délibération 44/2014

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Madame le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Madame le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal 43/2014 en date du 20 Mai 2014 a décidé de fixer à 7, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

La liste candidate est composée de Joëlle TOINON, Laïla GAUTHIER, Catherine DICHAMPT, Véronique MOUNIER, Marlène PERRET, Thierry PAILLEUX et Jean-Louis TOINON.

La liste ayant obtenue 13 voix est élue dès le premier tour.

Où et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DESIGNER comme membres du CCAS Joëlle TOINON, Laïla GAUTHIER, Catherine DICHAMPT, Véronique MOUNIER, Marlène PERRET, Thierry PAILLEUX et Jean-Louis TOINON.

**03. RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'AVENIR POUR LES SERVICES TECHNIQUES Délibération
45/2014**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de recruter un agent technique polyvalent. Un profil de poste a été élaboré par la Commission personnel communal. Un appel à candidatures a été lancé via la Mission Locale et Pole Emploi. Une quinzaine de candidatures ont été reçues en Mairie. Suite à l'étude des CV et lettres de motivation, 5 candidats ont été convoqués pour un entretien en Mairie. Le choix final est en cours de validation par la Commission Personnel Communal. Pour recruter un tel contrat, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire. Madame le Maire propose de recruter un agent technique polyvalent dans le cadre d'un emploi d'avenir d'une durée de 3 ans pour une durée de travail de 35 h par semaine annualisées.

Où et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE de recruter une personne sous contrat d'avenir pour une durée de 36 mois à raison de 35 h00 par semaine annualisées à compter du 1er Juillet 2014, AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches requises pour ce contrat, et AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce contrat.

**04. AMENAGEMENT DE LA MDA - CESSIION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIES AU SIEL -
Délibération 47/2014**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de 2 appartements dans l'ancienne MDA, opération potentiellement génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), le dépôt et la vente des CEE peuvent être assurés par le SIEL. Une convention doit être signée pour le transfert de ces CEE de la commune au SIEL. Ces travaux concernent l'isolation des combles et l'isolation des murs. Après analyse du dossier de la rénovation des logements par les services du SIEL, le montant estimatif pour la commune serait de 912 €. Cette somme est un estimatif et dépend dans un premier temps de l'acceptation du dossier ainsi que du cours en bourse. Généralement il faut compter 1,5 à 2 ans pour la percevoir sous forme de travaux. Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer cette convention et transférer au SIEL les CEE potentiellement générés par ces travaux.

Où et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE le transfert de certificats d'économies d'énergie générés par les travaux d'aménagement de deux appartements dans la MDA au SIEL, et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante.

**05. CONVENTION AVEC LE SIEL – REPARATION DE L'ARMOIRE D'ECLAIRAGE PUBLIC DU
LOTISSEMENT LA CHALE - Délibération 47/2014**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une dégradation, il y a lieu d'envisager des travaux de Réparation de l'armoire d'éclairage public du lotissement "La Châle". Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% -	PU Participation Travaux	commune	
Réparation armoire éclairage public "La Châle"	693 €		68.0 %	472 €	
TOTAL				472.00 €	

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour transférer au SIEL la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, pour approuver le montant des travaux et pour amortir ce fond sur 1 année.

Où et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE le transfert de la maîtrise d'œuvre des travaux de réparation de l'armoire électrique du lotissement « La Châle » au SIEL, VALIDE ces travaux pour un fond de concours à la charge de la commune de 472 €, DECIDE d'amortir ce fond sur 1 an, et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante

QUESTIONS DIVERSES

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Madame le Maire expose que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de six commissaires pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Saisie par le Directeur des Services Fiscaux, la commission a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Loire sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Madame le Maire propose les listes suivantes qui seront transmises à la Direction des Finances Publiques de la Loire.

Propositions pour les Membres titulaires :

- **Au titre de la taxe d'habitation, des taxes foncières, de la cotisation foncière des entreprises et des propriétaires de bois ou de forêts** : Madame Yvonne GARRIDO - Monsieur Jean NOAILLY - Monsieur Bernard BLANCHARD - Monsieur Antoine THOLLOT - Monsieur Marc VIAL
- **En tant que commissaire domicilié en dehors de la commune** : Monsieur André BERTHOLET

Propositions pour les Membres suppléants :

- **Au titre de la taxe d'habitation, des taxes foncières, de la cotisation foncière des entreprises et des propriétaires de bois ou de forêts** : Madame Ghislaine GARNIER - M. Nicolas CHEVALIER - Monsieur Jean-Marc CHANAVAT - M. LOUISON Bernard - M. TOINON Jean-Louis
- **En tant que commissaire domicilié en dehors de la commune** : Monsieur Noel PERRET

Tirage au sort des jurés d'assises : il a été réalisé par tirage au sort sur les listes électorales. Les 3 personnes concernées seront informées par courrier de la procédure à suivre

Permanence des élus pour la tenue du bureau de vote lors des élections européennes du 25 mai 2014 : le tableau des permanences été réalisé.

Commission Départementale de la Sécurité des Transferts de fonds : A la demande de l'AMF, Madame le Maire informe les conseillers qu'ils ont la possibilité d'intégrer de cette commission.

Commission de médication du département de la Loire : A la demande de l'AMF, Madame le Maire informe les conseillers qu'ils ont la possibilité d'intégrer de cette commission.

SIMA COISE : le Comité syndical a eu lieu le 13 Mai 2014, les comptes rendus sont disponibles en Mairie

SITS (Syndicats Intercommunal des Transports Scolaires) : le Comité syndical a eu lieu le 19 Mai 2014, les comptes rendus seront disponibles en Mairie.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion entre le SITS, le Conseil Général et la Mairie est prévue dans le cadre de l'organisation des transports scolaires des élèves de CUZIEU vers Chazelles-sur-Lyon.

DATES A RETENIR

Réunion sur les rythmes scolaires : Jeudi 22 Mai 2014 à 17 Heures avec l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves.

Don du sang : le vendredi 23 Mai 2014 à partir de 16h30.

Fête du jeu : le Lundi 26 Mai 2014 de 14 h à 16h30 Salle de l'ERA - Quizz de culture générale entre les collégiens de VEAUCHE, ST GALMIER et MONTROND LES BAINS.

Formation à l'utilisation des défibrillateurs : le lundi 26 Mai 2014 à 19h Salle de L'ERA – Formation ouverte à l'ensemble des Cuzieutaires.

Fête du livre 2014 : La manifestation a engendré des ventes pour un montant de 2 511 €.

Madame le Maire remercie l'ensemble des personnes ayant participé à l'organisation de cette fête du livre en particulier, les bénévoles, les enseignantes, les écoliers de CUZIEU et l'association Loisir et culture et son atelier « patines ».

Fleurissement : il a été effectué lundi 19 Mai. Madame le Maire remercie toute les personnes qui ont participé à cette demi journée.

Groupement des 4 cantons : Election de la Reine du canton de ST GALMER le 7 Juin 2014.

Dans le cadre du défilé du 21 Juin, le groupement recherche des figurants pour plus d'information contacter la mairie.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures.



Le Maire,

Armelle DESJOYAUX